

Procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite  
tenue le mardi 7 février 2017 à 20 h  
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville  
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	André Léveillé	maire
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	Mme Annie Pronovost	conseillère municipale
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
	Me Julie Marchand	Greffière
Est absent :	M. Yvon Veillette	conseiller municipal

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. André Léveillé maire.

**2017-02-40**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**2017-02-41**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 janvier 2017 et des séances extraordinaires du 23 janvier 2017, du 27 janvier 2017 et du 31 janvier 2017;
4. Administration - Direction générale :
  - 4.1 Résolution acceptant l'offre de la Caisse De Mékinac-Des Chenaux pour son emprunt par billets en date du 14 février 2017 au montant de 826 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 276-2010, 295-2011 et 381-2016;
  - 4.2 Résolution autorisant l'emprunt par billets au montant de 826 900 \$;
  - 4.3 Résolution autorisant le versement d'une subvention de 31 000 \$ à la Corporation de développement de Saint-Tite Inc. afin de favoriser l'exploitation des deux bâtiments industriels locatifs du complexe Roger Boulet;

- 4.4 Résolution autorisant le renouvellement de l'entente avec Services Cité Propre Inc. relative à l'écocentre pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017, au coût de 41 818 \$ (en 2016 : 41 200 \$), soit 3 484.83 \$ par mois, plus les taxes applicables;
- 4.5 Résolution autorisant la location du Sportium municipal à la Chambre de commerce de Mékinac, pour la tenue de l'Expo Mékinac qui se tiendra du 21 au 23 avril 2017;
- 4.6 Résolution autorisant Madame Alyne Trépanier directrice générale, à demander une hausse de la limite de crédit autorisée à 10 000\$ pour la carte de crédit Sonic (essence) auprès de Desjardins et autorisation de signer tous les documents relatifs à cette demande;
- 4.7 Nomination de Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, sur le comité environnement et sur le comité parc immobilier, écocentre et développement résidentiel, commercial et industriel de la Ville de Saint-Tite;
- 4.8 Résolution appuyant la demande de subvention au Fonds de développement du territoire (FDT) et autorisant la signature d'un protocole d'entente avec la MRC de Mékinac;

5. Greffé :

- 5.1 Adoption du règlement numéro 404-2017 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre I-0.1) pour l'année 2017;
- 5.2 Adoption du règlement numéro 403-2017 amendant le règlement numéro 312-2012 concernant les conditions d'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc public;
- 5.3 Adoption du règlement numéro 405-2017 décrétant des travaux de construction d'une entrée de service pour desservir en eau l'immeuble du 160, rue Adrien-Bélisle (lot 5 969 629 du cadastre du Québec) et autorisant un emprunt de 187 563 \$;
- 5.4 Avis de motion du règlement numéro 407-2017 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2017;
- 5.5 Avis de motion du règlement numéro 408-2017 amendant le règlement numéro 76-2002 concernant les nuisances sur tout le territoire de la municipalité de la Ville de Saint-Tite;

6. Loisirs et culture

- 6.1 Aucun point.

7. Ressources humaines :

- 7.1 Résolution autorisant Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement, à prendre part au congrès de la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) qui se tiendra les 4, 5 et 6 mai 2017 à Québec, au coût de 590 \$ plus les taxes applicables;
- 7.2 Résolution de rappel au travail de M. Jean-Yves Groulx à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint;

8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :
  - 8.1 Aucun point.
9. Urbanisme et développement du territoire :
  - 9.1 Résolution d'appui à la CPTAQ concernant la demande d'extension du parc industriel régional de la MRC de Mékinac pour y inclure le lot numéro 4 401 188 du cadastre du Québec, afin d'y établir le projet industriel d'une charbonnerie;
10. Gestion des eaux :
  - 10.1 Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la firme BC2 Groupe conseil Inc., au coût de 1 650 \$ plus les taxes applicables, pour la réalisation de relevés topographiques des puits de forage à la Petite-Mékinac;
11. Autres sujets :
  - 11.1 Résolution d'appui à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire qui aura lieu du 24 au 30 avril 2017;
  - 11.2 Résolution autorisant la tenue d'une collecte sur la voie publique par les Chevaliers de Colomb du conseil 2242 de St-Tite, le samedi 13 mai 2017 entre 9h et 15h aux intersections suivantes : boul. St-Joseph (route 159) et route 153, boul. St-Joseph (route 159) et route du Lac Pierre-Paul et boul. Royal et rue du Moulin, au profit de la Fondation Mira;
12. Résolution d'adoption des comptes à payer du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 janvier 2017 au montant de 645 541.60 \$;
13. Correspondance;
14. Affaires nouvelles;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

**2017-02-42**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 23 JANVIER 2017, DU 27 JANVIER 2017 ET DU 31 JANVIER 2017**

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère, et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 janvier 2017 et des séances extraordinaires du 23 janvier 2017, du 27 janvier 2017 et du 31 janvier 2017 tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

**ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE**

**2017-02-43**

**RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE LA CAISSE DE MÉKINAC-DES CHENAUX POUR SON EMPRUNT PAR BILLETS EN DATE DU 14 FÉVRIER 2017 AU MONTANT DE 826 900 \$ EFFECTUÉ EN VERTU DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 276-2010, 295-2011 ET 381-2016**

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,  
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,  
et résolu :

QUE la Ville de Saint-Tite accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse De Mékinac-Des Chenaux pour son emprunt par billets en date du 14 février 2017 au montant de 826 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 276-2010, 295-2011 et 381-2016. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>102 700 \$</b>	<b>2,31000 %</b>	<b>14 février 2018</b>
<b>105 400 \$</b>	<b>2,31000 %</b>	<b>14 février 2019</b>
<b>108 200 \$</b>	<b>2,31000 %</b>	<b>14 février 2020</b>
<b>111 200 \$</b>	<b>2,31000 %</b>	<b>14 février 2021</b>
<b>399 400 \$</b>	<b>2,31000 %</b>	<b>14 février 2022</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

**2017-02-44**

**RÉSOLUTION AUTORISANT L'EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 826 900 \$**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Tite souhaite emprunter par billet un montant total de 826 900 \$:

<b>Règlements d'emprunt n°</b>	<b>Pour un montant de 826 900 \$</b>
276-2010	234 200 \$
276-2010	39 500 \$
295-2011	143 300 \$
295-2011	211 000 \$
381-2016	198 900 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,  
et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 826 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 276-2010, 295-2011 et 381-2016 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 14 février 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2018</b>	<b>102 700 \$</b>
<b>2019</b>	<b>105 400 \$</b>
<b>2020</b>	<b>108 200 \$</b>
<b>2021</b>	<b>111 200 \$</b>
<b>2022</b>	<b>114 100 \$ (à payer en 2022)</b>
<b>2022</b>	<b>285 300 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Saint-Tite émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** à compter du 14 février 2017, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 295-2011 et 381-2016, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

**2017-02-45**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 31 000 \$ À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-TITE INC. AFIN DE FAVORISER L'EXPLOITATION DES DEUX BÂTIMENTS INDUSTRIELS LOCATIFS DU COMPLEXE ROGER BOULET**

CONSIDÉRANT le partenariat entre la Ville de Saint-Tite et la Corporation de développement de Saint-Tite Inc. en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de Saint-Tite Inc. a adressé une demande de subvention à la Ville de Saint-Tite pour l'exploitation des deux bâtisses du complexe Roger Boulet;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6.1 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*, la Ville de Saint-Tite peut accorder une subvention à un organisme sans but lucratif afin de favoriser l'exploitation de bâtiments industriels locatifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une

subvention de 31 000 \$ à la Corporation de développement de Saint-Tite Inc. afin de favoriser l'exploitation des deux bâtiments industriels locatifs du complexe Roger Boulet;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite affecte du surplus accumulé non affecté d'un montant de 6 000 \$ aux fins d'effectuer le versement de cette subvention.

Adoptée à l'unanimité

**2017-02-46**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC SERVICES CITÉ PROPRE INC. RELATIVE À L'ÉCOCENTRE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2016 AU 30 NOVEMBRE 2017, AU COÛT DE 41 818 \$ (EN 2016 : 41 200 \$), SOIT 3 484.83 \$ PAR MOIS, PLUS LES TAXES APPLICABLES**

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec Service Cité Propre Inc. relative à l'écocentre a pris fin le 30 novembre 2016 et doit être renouvelée;

CONSIDÉRANT l'offre de Service Cité Propre Inc. au montant de 41 818 \$ plus les taxes applicables, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le renouvellement de l'entente avec Service Cité Propre Inc. relative à l'écocentre, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017, au coût de 41 818\$, soit 3 484.83 \$ par mois, plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le maire, M. André Léveillé et la directrice générale, Mme Alyne Trépanier, à signer la nouvelle entente avec Service Cité Propre Inc. ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2017-02-47**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA LOCATION DU SPORTIUM MUNICIPAL À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MÉKINAC, POUR LA TENUE DE L'EXPO MÉKINAC QUI SE TIENDRA DU 21 AU 23 AVRIL 2017**

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Mékinac s'affaire à préparer une nouvelle édition de l'Expo Mékinac qui se tiendra du 21 au 23 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'elle désire louer le Sportium municipal pour la tenue de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite loue le Sportium municipal à la Chambre de commerce de Mékinac pour la tenue de l'Expo Mékinac qui se tiendra du 21 au 23 avril prochains, moyennant un coût de 1 000 \$ plus les taxes applicables et une visibilité lors de l'événement (partenariat bronze);

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le maire M. André Léveillé et la directrice générale, Mme Alyne Trépanier, à signer une entente de location avec la Chambre de commerce de Mékinac ainsi que tout document nécessaire ou utile pour

donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2017-02-48**

**RÉSOLUTION AUTORISANT MADAME ALYNE TRÉPANIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE, À DEMANDER UNE HAUSSE DE LA LIMITE DE CRÉDIT AUTORISÉE À 10 000 \$ POUR LA CARTE DE CRÉDIT SONIC (ESSENCE) AUPRÈS DE DESJARDINS ET AUTORISATION DE SIGNER TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS À CETTE DEMANDE**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de hausser la limite de crédit autorisée pour la carte de crédit Sonic (essence) auprès de Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise Madame Alyne Trépanier, directrice générale, à demander une hausse de la limite de crédit autorisée à 10 000 \$ pour la carte de crédit Sonic (essence) auprès de Desjardins et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée à l'unanimité

**2017-02-49**

**NOMINATION DE MME MARIE-ANDRÉE TRUDEL, CONSEILLÈRE, SUR LE COMITÉ ENVIRONNEMENT ET SUR LE COMITÉ PARC IMMOBILIER, ÉCOCENTRE ET DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL DE LA VILLE DE SAINT-TITE**

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, a manifesté l'intérêt de siéger sur deux comités internes de la Ville : le comité environnement et le comité parc immobilier, écocentre et développement résidentiel, commercial et industriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, membre du comité environnement et du comité parc immobilier, écocentre et développement résidentiel, commercial et industriel de la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

**2017-02-50**

**RÉSOLUTION APPUYANT LA DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) ET AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MRC DE MÉKINAC**

CONSIDÉRANT QUE M. le maire André Léveillé a déposé une demande de subvention au Fonds de développement du territoire (FDT) pour la création et l'installation de trois panneaux d'affichage à l'entrée de la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de déposer une résolution municipale appuyant ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite appuie la réalisation du projet de panneaux d'affichage dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT);

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le maire, M. André Léveillé, à signer le protocole d'entente avec la MRC de Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

**GREFFE**

**2017-02-51**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 404-2017 FIXANT LE MONTANT MAXIMAL DE DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (CHAPITRE I-0.1) POUR L'ANNÉE 2017**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 404-2017 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre I-0.1) pour l'année 2017, a été donné à la séance ordinaire du 10 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de fixer le montant maximal de dépenses à être engagées en application de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre I-0.1) pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 404-2017 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre I-0.1) pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

**2017-02-52**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 403-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 312-2012 CONCERNANT LES CONDITIONS D'UTILISATION DE L'EAU POTABLE PROVENANT DE L'AQUEDUC PUBLIC**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 403-2017 amendant le règlement numéro 312-2012 concernant les conditions d'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc public, a été donné à la séance ordinaire du 10 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet notamment d'ajouter un article relatif au curage du béton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 403-2017 amendant le règlement numéro 312-2012 concernant les conditions d'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc public.

Adoptée à l'unanimité

**2017-02-53**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 405-2017 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ENTRÉE DE SERVICE POUR DESSERVIR EN EAU L'IMMEUBLE DU 160, RUE ADRIEN-BÉLISLE (LOT 5 969 629 DU CADASTRE DU QUÉBEC) ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 187 563 \$**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 405-2017 décrétant des travaux de construction d'une entrée de service pour desservir en eau l'immeuble du 160, rue Adrien-Bélisle (lot 5 969 629 du cadastre du Québec) et autorisant un emprunt de 187 563 \$, a été donné à la séance ordinaire du 10 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère, et résolu :

QUE soit adopté le règlement numéro 405-2017 décrétant des travaux de construction d'une entrée de service pour desservir en eau l'immeuble du 160, rue Adrien-Bélisle (lot 5 969 629 du cadastre du Québec) et autorisant un emprunt de 187 563 \$.

Adoptée à l'unanimité

**MOTION**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2017 IDENTIFIANT LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX QUI AURONT LIEU À SAINT-TITE EN 2017**

Madame la conseillère Danielle Cormier donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 407-2017 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2017.

Ce règlement aura notamment pour objet de déterminer les événements spéciaux devant avoir lieu en 2017 sur le territoire de la Ville de Saint-Tite, le tout en vertu de la Loi concernant la Ville de Saint-Tite (projet de loi 208 privé).

**MOTION**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 408-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 76-2002 CONCERNANT LES NUISANCES SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE SAINT-TITE**

Monsieur le conseiller Gilles Dampousse donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 408-2017 amendant le règlement numéro 76-2002 concernant les nuisances sur tout le territoire de la municipalité de la Ville de Saint-Tite.

Ce règlement aura notamment pour objet d'ajouter un article relatif aux roulottes, remorques, maisons motorisées et tout autre véhicule semblable.

## RESSOURCES HUMAINES

2017-02-54

RÉSOLUTION AUTORISANT MME MARIE-ANDRÉE BÉLANGER, DIRECTRICE DE L'URBANISME ET INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT, À PRENDRE PART AU CONGRÈS DE LA COMBEQ (CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC) QUI SE TIENDRA LES 4, 5 ET 6 MAI 2017 À QUÉBEC, AU COÛT DE 590 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) tiendra son congrès annuel les 4, 5 et 6 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement, a manifesté l'intérêt d'y assister,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement, à prendre part au congrès annuel de la COMBEQ les 4, 5 et 6 mai 2017, qu'il défraie le coût d'inscription au montant de 590 \$ plus les taxes applicables et rembourse les frais de déplacement et d'hébergement encourus sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-55

RÉSOLUTION DE RAPPEL AU TRAVAIL DE M. JEAN-YVES GROULX À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE la fonction d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement est régie par la convention collective de travail du Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Yves Groulx occupe le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint depuis six (6) ans;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint est un poste permanent/temps partiel;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28.01 de la convention collective il y a lieu de procéder à son rappel au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le rappel au travail de M. Jean-Yves Groulx à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint au sein du Service de l'urbanisme de la Ville de Saint-Tite à compter du 13 février 2017, à titre de salarié à temps partiel régulier pour un minimum de 1050 heures;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement de la rémunération horaire prévue à l'échelle salariale de la convention collective en vigueur;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Jean-Yves Groulx, inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint à signer pour et au nom de la Ville

de Saint-Tite tous les permis et certificats relevant du Service de l'urbanisme de la Ville de Saint-Tite et à émettre tout constat d'infraction requis.

Adoptée à l'unanimité

**URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**2017-02-56**

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA CPTAQ CONCERNANT LA DEMANDE D'EXTENSION DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL DE LA MRC DE MÉKINAC POUR Y INCLURE LE LOT NUMÉRO 4 401 188 DU CADASTRE DU QUÉBEC, AFIN D'Y ÉTABLIR LE PROJET INDUSTRIEL D'UNE CHARBONNERIE**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Xylo-Carbone Inc., industrie relative à la production de charbon de bois, désire s'implanter dans le parc industriel régional de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie requiert une superficie de terrain d'environ 21 hectares afin d'aménager des aires d'entreposage du bois pour la production du charbon de bois;

CONSIDÉRANT QUE l'espace nécessaire à l'entreposage du bois pour la production du charbon est essentiel à la pérennité de l'industrie;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un investissement majeur sur le territoire de la Ville de Saint-Tite et pour la région de Mékinac générant la création d'environ 25 emplois directs;

CONSIDÉRANT QUE la création d'emplois dans la région de Mékinac est fondamentale afin de contrer l'exode des jeunes vers les grands centres urbains;

CONSIDÉRANT QUE le développement industriel de la région est vital afin de maintenir et développer les conditions socio-économiques du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne le lot 4 401 188 du cadastre du Québec qui est situé sur le territoire de la municipalité d'Hérouxville, soit dans la zone 81-Ib-Af;

CONSIDÉRANT QUE ce lot ne fait pas partie d'un regroupement forestier à potentiel acéricole;

CONSIDÉRANT QUE les sols de ce secteur sont de classe 4-FW et représentent des facteurs limitatifs très graves à l'agriculture dont notamment une basse fertilité ainsi qu'une surabondance d'eau;

CONSIDÉRANT QUE des distances séparatrices ne sont pas applicables pour les usages industriels, n'affectant donc pas le développement ou l'accroissement des activités d'élevage situées à proximité;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autres emplacements disponibles sur le territoire permettant l'implantation d'une telle industrie et de ses aires d'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE le lot est inclus dans les limites du parc industriel régional de la MRC de Mékinac depuis sa création;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la Ville de Saint-Tite appuie la demande à la CPTAQ concernant la

demande d'extension du parc industriel régional de la MRC de Mékinac pour y inclure le lot numéro 4 401 188 du cadastre du Québec, afin d'y établir le projet industriel de l'entreprise Xylo-Carbone Inc.

Adoptée à l'unanimité

### GESTION DES EAUX

2017-02-57

**RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME BC2 GROUPE CONSEIL INC., AU COÛT DE 1 650 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉALISATION DE RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES DES PUIITS DE FORAGE À LA PETITE-MÉKINAC**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la réalisation de relevés topographiques des puits de forage existants (34) sur le domaine résidentiel du chemin Petite-Mékinac ainsi que sur le chemin Haut-du-Lac-Sud;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme BC2 Groupe conseil Inc., au coût de 1 650 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services professionnels de la firme BC2 Groupe conseil Inc., au coût de 1 650 \$ plus les taxes applicables, pour la réalisation de relevés topographiques des puits de forage à la Petite-Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

### AUTRES SUJETS

2017-02-58

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE QUI AURA LIEU DU 24 AU 30 AVRIL 2017**

CONSIDÉRANT QUE la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* aura lieu du 24 au 30 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias, et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain demande au Conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

D'appuyer la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 24 au 30 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité

**2016-02-59**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA TENUE D'UNE COLLECTE SUR LA VOIE PUBLIQUE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL 2242 DE ST-TITE, LE SAMEDI 13 MAI 2017 ENTRE 9H ET 15H AUX INTERSECTIONS SUIVANTES : BOUL. ST-JOSEPH (ROUTE 159) ET ROUTE 153, BOUL. ST-JOSEPH (ROUTE 159) ET ROUTE DU LAC PIERRE-PAUL ET BOUL. ROYAL ET RUE DU MOULIN, AU PROFIT DE LA FONDATION MIRA**

CONSIDÉRANT que la Fondation Mira, a pris contact avec l'organisme des Chevaliers de Colomb du conseil 2242 visant à obtenir sa collaboration dans le cadre des activités de sa campagne de financement de l'année 2017;

CONSIDÉRANT que dans le but de recueillir les fonds, l'organisme humanitaire des Chevaliers de Colomb est disposé à utiliser son personnel bénévole pour solliciter la population à différents emplacements stratégiques sur le territoire;

CONSIDÉRANT que cette cueillette sera sous la gouverne de Monsieur Grégoire Allaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'organisme humanitaire des Chevaliers de Colomb du conseil 2242, à tenir une collecte sur la voie publique, le samedi 13 mai 2017 entre 9h et 15h aux intersections suivantes : boul. St-Joseph (route 159) et route 153, boul. St-Joseph (route 159) et route du Lac Pierre-Paul et Boul. Royal et rue du Moulin.

Adoptée à l'unanimité

**2017-02-60**

**RÉSOLUTION D'ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 JANVIER 2017 AU MONTANT DE 645 541.60 \$**

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation des comptes à payer du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2017, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que des crédits budgétaires de l'ordre de 645 541.60 \$ sont disponibles en date du 7 février 2017.

Alyne Trépanier,  
directrice générale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE des comptes au montant de six cent quarante-cinq mille cinq cent quarante-et-un dollars et soixante cents (645 541.60 \$) soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité

**2017-02-61**

**CORRESPONDANCE**

1. Des propriétaires de la rue de la Montagne nous ont fait parvenir une correspondance en date du 30 janvier 2017 par laquelle ils nous demandent de prolonger le réseau d'égout de la rue de la Montagne pour les six (6) résidences non reliées au système d'égout public.

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller et est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Adoptée à l'unanimité

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2017-02-62**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu que la séance soit levée à 20 heures 50.

Adoptée à l'unanimité

---

Me Julie Marchand  
Greffière

---

André Léveillé  
Maire